



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 80384

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, aux fins de connaître le taux de poursuites correctionnelles par an entre 2002 et 2008.

Texte de la réponse

Le taux de poursuites correctionnelles rapporte les affaires orientées vers le tribunal correctionnel (ordonnances pénales comprises) à l'ensemble de la réponse pénale.

Taux de poursuites correctionnelles
(En pourcentage)

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
41,6	41	42,7	45,3	44,9	43,2	41,4
Source : ministère de la justice et des libertés - cadres du parquet.						

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80384

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6266

Réponse publiée le : 21 septembre 2010, page 10397